



Fonds internationaux
d'indemnisation pour
les dommages dus
à la pollution par les
hydrocarbures

Point 9 de l'ordre du jour	IOPC/OCT19/9/1/2
Date	13 septembre 2019
Original	Anglais
Assemblée du Fonds de 1992	92A24
Comité exécutif du Fonds de 1992	92EC73
Assemblée du Fonds complémentaire	SA16

BUDGET POUR 2020 ET CALCUL DES CONTRIBUTIONS AU FONDS GÉNÉRAL

FONDS COMPLÉMENTAIRE

Note de l'Administrateur

Résumé:	Le présent document contient le projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour l'exercice 2020. Le projet de budget proposé en annexe s'élève au total à £ 52 400.
Mesures à prendre:	<p><u>Assemblée du Fonds complémentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Décider s'il convient d'adopter le projet de budget pour les dépenses administratives du Fonds complémentaire pour 2020 (annexe); b) Décider s'il convient de maintenir le fonds de roulement du Fonds complémentaire à £ 1 million (paragraphe 4.2.3); et c) Décider s'il convient d'approuver la proposition de l'Administrateur de ne mettre en recouvrement aucune contribution au fonds général pour 2019 (paragraphe 5).

1 Introduction

- 1.1 En vertu à la fois de l'article 16.2 du Protocole portant création du Fonds complémentaire et de l'article 18.5 de la Convention de 1992 portant création du Fonds, l'Assemblée du Fonds complémentaire adopte le budget annuel du Fonds complémentaire.
- 1.2 Conformément à l'article 3 du Règlement financier, l'exercice financier du Fonds complémentaire est l'année civile. Le projet de budget que propose l'Administrateur couvre donc la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.
- 1.3 L'article 11 du Protocole portant création du Fonds complémentaire dispose que l'Assemblée du Fonds complémentaire détermine, s'il y a lieu, le montant des contributions à mettre en recouvrement.
- 1.4 Les dépenses du Fonds complémentaire se ventilent comme suit:
 - a) frais et dépenses prévus pour l'administration du Fonds complémentaire et tout déficit d'exercices antérieurs; et
 - b) paiement des demandes d'indemnisation.

2 Budget des dépenses administratives pour 2020

- 2.1 À leurs sessions de mars 2005, l'Assemblée du Fonds de 1992 et l'Assemblée du Fonds complémentaire ont décidé que les deux Fonds devraient avoir un secrétariat commun et que le Secrétariat du Fonds de 1992 devrait se charger de l'administration du Fonds complémentaire (documents 92FUND/A/ES.9/28, paragraphe 7.3, et SUPPFUND/A.1/39, paragraphes 11.2 et 11.3).
- 2.2 Le projet de budget administratif du Secrétariat commun pour 2020, à l'exclusion des honoraires du Commissaire aux comptes et des dépenses directement imputables aux différentes Organisations, s'élève au total à £ 4 875 731 (document IOPC/OCT19/9/1/1, annexe I). Ce chiffre est supérieur de £ 183 154 (3,9 %) à celui du budget pour 2019, soit £ 4 692 577.
- 2.3 Un récapitulatif du budget administratif pour le Secrétariat commun est présenté ci-après:

Chapitre	Ouvertures de crédits proposées pour 2020 £	Ouvertures de crédits pour 2019 £	Augmentation/ (baisse) par rapport aux ouvertures de crédits pour 2019 %
I Personnel	3 344 531	3 177 977	5,2
II Services généraux	773 200	754 900	2,4
III Réunions	130 000	130 000	-
IV Voyages	150 000	150 000	-
V Autres dépenses	418 000	419 700	(0,4)
VI Dépenses imprévues	60 000	60 000	-
Total des dépenses – Chapitres I à VI	4 875 731	4 692 577	3,9

- 2.4 Comme indiqué à la section 6 du document IOPC/OCT19/9/1/1, l'Administrateur propose que, conformément à l'approche adoptée depuis l'exercice 2005, le Fonds complémentaire continue de verser au Fonds de 1992 des frais de gestion pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020, au titre des coûts de fonctionnement du Secrétariat commun. Il est proposé que le montant des frais de gestion pour 2020 soit porté à £ 38 000. Le projet de budget a été préparé sur cette base. Si les coûts étaient répartis différemment entre les deux Organisations, le projet de budget devrait être revu en conséquence.
- 2.5 Suite à une évaluation des performances du Commissaire aux comptes sortant, l'Organe de contrôle de gestion a recommandé aux organes directeurs de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour la vérification extérieure des états financiers des FIPOL pour quatre ans, c'est-à-dire pour les exercices 2020 à 2023 inclus (document IOPC/OCT19/6/1). Le Commissaire aux comptes a indiqué que ses honoraires pour la vérification des états financiers de l'exercice 2020 seront de £ 4 400. Le Commissaire aux comptes a également indiqué que ces honoraires seront maintenus au même niveau pour la durée de ce deuxième mandat.
- 2.6 Ces frais sont inclus dans l'ouverture de crédits pour dépenses administratives de £ 14 400, qui intègre également un montant de £ 10 000 maintenu au titre d'autres dépenses administratives imputables au seul Fonds complémentaire. Bien que l'Administrateur n'ait pas utilisé ce montant au fil des années, il est d'avis qu'il doit être maintenu, car il lui autorise une plus grande souplesse dans la gestion du Fonds complémentaire. Le projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour 2020, d'un montant total de £ 52 400, est reproduit dans l'annexe au présent document.

3 Estimation du solde du fonds général au 31 décembre 2019

3.1 Estimation du solde

L'excédent estimatif de £ 1 456 147 au 31 décembre 2019 est calculé comme suit:

		£	£
<i>Plus</i>	Solde reporté au 1er janvier 2019	1 488 047	
	Estimation des produits		
	Intérêts à échoir en 2019 (estimation) (voir paragraphe 3.2.2)	10 500	
<i>Moins</i>			1 498 547
	Estimation des charges		
	Dépenses administratives en 2019 (voir paragraphe 3.3)	42 400	
Estimation du solde au 31 décembre 2019			1 456 147

3.2 Produits

Contributions

- 3.2.1 L'Assemblée du Fonds complémentaire a décidé, à sa session d'octobre 2018, de ne pas mettre en recouvrement de contributions pour 2018, exigibles en 2019 (document IOPC/OCT18/11/1, paragraphe 9.1.19).

Intérêts à échoir en 2019

- 3.2.2 Les intérêts à échoir sur le placement des avoirs du fonds général par le Fonds complémentaire pour l'année 2019 sont estimés à £ 10 500. Cette estimation correspond aux intérêts sur dépôts à terme d'un capital moyen d'environ £ 1,4 million.

3.3 Charges

Les dépenses administratives pour 2019, d'un montant de £ 42 400, se ventilent comme suit:

- a) Des frais de gestion d'un montant de £ 36 000 à verser au Fonds de 1992 pour 2019 (document IOPC/OCT18/11/1, paragraphe 9.1.20); et
- b) Les honoraires du Commissaire aux comptes d'un montant de £ 6 400, dont £ 3 200 pour la vérification extérieure des états financiers de 2018, dus en 2019. Des honoraires supplémentaires d'un montant de £ 3 200 pour la vérification extérieure des états financiers de 2019, sont également prévus sur l'exercice 2019. Les années précédentes, les honoraires du Commissaire aux comptes pour l'exercice couvraient les frais de la vérification des états financiers de l'exercice précédent. Pour 2019, il a été convenu avec le Commissaire aux comptes que les frais pour la vérification extérieure des états financiers de 2019, qui sera effectuée en 2020, seraient facturés sur l'exercice 2019, conformément à

la méthode de la comptabilité d'exercice. En conséquence, pour 2019, les frais de la vérification extérieure comprendront la vérification des exercices 2018 et 2019. Par la suite, les frais de la vérification extérieure correspondront à la vérification de l'exercice en cours.

4 Estimations pour 2020

4.1 Produits

Intérêts à échoir en 2020

Les intérêts à échoir sur le placement des avoirs du fonds général par le Fonds complémentaire pour l'année 2020 sont estimés à £ 10 500. Cette estimation correspond aux intérêts sur dépôts à terme d'un capital moyen d'environ £ 1,4 million.

4.2 Charges

- 4.2.1 Les dépenses administratives pour 2020 sont estimées à £ 52 400, tel qu'indiqué aux paragraphes 2.4 à 2.6 ci-dessus.

Fonds de roulement

- 4.2.2 Afin de permettre au Fonds complémentaire de faire face à des dépenses imprévues, qui devraient être modestes, l'Assemblée du Fonds complémentaire a décidé, à sa session d'octobre 2017, de maintenir le fonds de roulement à £ 1 million (document IOPC/OCT17/11/1, paragraphe 9.1.22).
- 4.2.3 L'Administrateur propose donc de maintenir le fonds de roulement à £ 1 million.

4.3 Estimation du solde au 31 décembre 2020

- 4.3.1 Le solde du fonds général au 31 décembre 2020 est estimé comme suit:

		£	£
Plus	Solde au 31 décembre 2019 (paragraphe 3.1)	1 456 147	
	Estimation des produits		
	Intérêts à échoir en 2020	10 500	
Moins			1 466 647
	Estimation des charges		
	Dépenses administratives, y compris les frais de gestion, projet de budget pour 2020 (annexe)	52 400	
Plus	Fonds de roulement	1 000 000	
			1 052 400
	Estimation du solde du fonds général au 31 décembre 2020		414 247

- 4.3.2 Comme l'indiquent les estimations figurant dans le tableau ci-dessus, le solde prévu au 31 décembre 2020 est de £ 414 247.

5 Proposition de l'Administrateur

Au vu de l'estimation du solde au 31 décembre 2020, l'Administrateur propose de ne mettre en recouvrement aucune contribution au fonds général pour 2019.

6 Mesures à prendre

Assemblée du Fonds complémentaire

Conformément à l'article 11 du Protocole portant création du Fonds complémentaire, l'Assemblée du Fonds complémentaire est invitée à:

- c) décider s'il convient d'adopter le projet de budget pour les dépenses administratives du Fonds complémentaire pour 2020 (annexe);
- d) décider s'il convient de maintenir le fonds de roulement du Fonds complémentaire à £ 1 million (paragraphe 4.2.3); et
- e) décider s'il convient d'approuver la proposition de l'Administrateur de ne mettre en recouvrement aucune contribution au fonds général pour 2019 (paragraphe 5).

* * *

ANNEXE

Projet de budget administratif du Fonds complémentaire pour 2020
(en livres sterling)

ÉTAT DES DÉPENSES		DÉPENSES EFFECTIVES EN 2018	OUVERTURES DE CRÉDITS EN 2018	OUVERTURES DE CRÉDITS EN 2019	OUVERTURES DE CRÉDITS EN 2020
I	Frais de gestion à payer au Fonds de 1992	34 000	34 000	36 000	38 000
II	Dépenses administratives (y compris les frais de la vérification extérieure des comptes)	3 200	13 200	13 200	14 400
Ouverture de crédit pour le Fonds complémentaire		37 200	47 200	49 200	52 400